



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Conseil communal du 24/06/2026

Réponse à l'interpellation n°52 :

« La revalorisation des chèques-repas (8 à 10 EUR) ; Interpellation introduite par M. BOIKETE Philippe, Conseiller communal PS » *(ordre du jour complémentaire)*

Monsieur le Conseiller,

Etant donné les incertitudes budgétaires auxquelles la Commune fait face, la mesure est temporairement gelée.